



Controle judiciaire

Par mimi38

bonjour mon ex compagnon a été condamné pour harcèlement moral à une interdiction d'entrée en contact avec moi avec contrôle judiciaire en attente de laudience en février. celui ci ne pas respecte son interdiction de rentrer en contact avec moi . je n'ai pas re porte plainte mais son contrôleur judiciaire est au courant. ma question es la suivante, son contrôleur judiciaire dois til mentionne lors de laudience en fevrier que monsieur ne pas respecte son interdiction.? merci d'avance
cordialement

Par yapasdequoi

Bonjour,
Vous ne pourrez pas l'empêcher de faire part au juge de ce non respect de la mesure d'éloignement.

Par mimi38

Merci beaucoup pour votre réponse